

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du Jeudi 29 Septembre 2016 à 18 H 30

PRESENTS : GUICHON Gilles, FLORYSZCZAK Christelle, BLADE Anne (départ 20h30), BELZUZ Jean-Claude, PIQUET Serge, ROY Josiane, MEYNET Francine, FERNANDES Raoul, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert

ABSENT EXCUSE : BORGHINI Yves

SECRETAIRE DE SEANCE : ROY Josiane

Le Quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h35.

Mr BELZUZ Jean-Claude prend la parole et demande des explications sur le thème de l'accès handicapé et émet des réserves sur l'avancement de la 1ère phase.

Le compte-rendu du 27 juin est approuvé pour 9 voix et 1 abstention.

TAXE ADDITIONNELLE à la TAXE DE SEJOUR AU 01/01/2017

Vu la compétence « Développement économique et touristique » de la Communauté de Communes Jura Sud,

Vu la délibération prise en date du 04 avril 2010 par le Conseil Communautaire votant l'institution de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes Jura Sud conformément aux articles L 2333-26 à L 2333-46 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce à compter du 1^{er} janvier 2001,

Vu l'entrée en vigueur de la taxe additionnelle départementale égale à 10% des tarifs applicables à la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2017,

LE CONSEIL Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPLIQUE une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour de la façon suivante :

Catégories d'hébergement	Montant taxe séjour 2017	Montant taxe additionnelle	Montant global
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles ou non classés et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

PROTECTION CIVILE DES ELUS

Monsieur le Maire présente le projet d'assurance Responsabilité personnelle des élus par AXA qui couvrirait le Maire et les élus ayant une délégation de pouvoir dans le cadre de leurs fonctions, soit le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint.

Le coût annuel de cette assurance est de **146.07 TTC**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité,

DECIDE de souscrire ce contrat d'assurance pour la protection civile des élus pour 146.07 € TTC auprès d'AXA et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

ACHAT OU LOCATION DEFIBRILLATEUR

Après présentation des devis pour les 2 options :

- à la location : **60 euros HT/mensuel** avec formation et maintenance courante soit un coût annuel de 720 euros HT,
- à l'achat : **1882,27 euros HT**. Voir si formation et maintenance incluses ?

De plus, vérifier si le vol et la dégradation de l'appareil sont pris en charge par le fournisseur.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

PROJET ELABORATION SCOT DU HAUT-BUGEY

Le projet d'élaboration du SCOT du HAUT-BUGEY concerne l'aménagement du territoire et le développement durable à long terme. Ses enjeux sont nombreux. Il donne les grandes orientations à l'élaboration du PLU et PLUI (Plan local d'urbanisme).

La Commune de CHANCIA limitrophe est impactée par ce projet et un avis est sollicité,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet du SCOT du HAUT-BUGET, sous réserve d'intégrer au projet « la qualité et l'aménagement du LAC DE COISELET ».

Un courrier sera adressé à la CCHB en ce sens.

CITY STADE : PROJET DE CLOTURE

Une réflexion est menée sur l'utilisation du city stade. Pour limiter les dégradations et les nuisances, une proposition de clôture est envisagée ainsi que l'aménagement d'un kiosque pour les adolescents mais la problématique serait alors la même en d'autres lieux sur La Commune.

Le conseil municipal souhaite intégrer les jeunes de La Commune à ce sujet et envisage une réunion.

TRAVAUX DE SECURISATION : ENTREE VILLAGE ET MODIFICATION SENS DE CIRCULATION

Une 1ère phase de travaux est prévue pendant les vacances de la Toussaint et concerne l'entrée du village côté Condes. Elle consiste à mettre en place des balises et coussins berlinois afin de faire ralentir les véhicules. Le projet a été validé par la direction départementale des routes et une subvention « Amende de Police » a été accordée à hauteur de 25% du montant total des travaux.

Une 2ème phase est proposée au niveau du carrefour de Montcusel. Une réunion doit avoir lieu avec la direction départementale afin de mettre à l'étude une éventuelle modification du sens de circulation.

CONVENTION EMPLOIS VERTS

Vu la convention de mutualisation qui consiste à mettre à disposition des communes des emplois verts (équipe de 6 personnes) pour la réalisation de travaux sur les espaces naturels,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de mutualisation mise en place par la COMCOM en partenariat avec l'ADAPEMONT pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016. Le coût est de **144 euros TTC par demi-journée sollicitée/par équipe**.

AUTORISE Mr Le Maire à signer la convention

PROJET BAIL LA PLAGES

Monsieur Le Maire présente le projet de Bail envoyé par SCP Perroz-Coiffard-Beauregard pour le restaurant La Plage.

Il concerne uniquement l'exploitation des locaux à compter du 01 Mars 2017 par la Société « Speedy Paëlla ». Le locataire prend à sa charge les travaux d'aménagements des locaux.

Le montant des loyers est de 1150 euros HT et 100 euros pour la location de la Licence IV.

Le pas de porte est cédé pour un montant de 5000 euros.

Une convention d'occupation du domaine public sera également signée à l'euro symbolique pour l'exploitation du parking et de La Plage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de bail pour la location du restaurant La Plage

AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document relatif à la location du restaurant

DM COMMUNE : REGULARISATION VENTE TERRAINS

Étant donné les cessions de petites parcelles de terrains sur La Commune,

Une ouverture de crédit au Chapitre 024 est nécessaire et se résume de la façon suivante :

Chap. 024 : Produits de cession + **1000 euros**

Chap. 021/2112 : Terrains de voirie + **1000 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative au budget principal pour **1000 €**

DM CAMPING : Chapitre 011 au Chapitre 012

Étant donné le dépassement de crédit au chapitre 012 : charges de personnel, une régularisation doit être faite et se résume de la façon suivante :

Chap. 011 : charges de gestion courante : - 560 euros

Chap. 012 : charges de personnel : + 560 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative au budget camping pour **560 €**

LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire présente les demandes de location de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les demandes de location aux dates suivantes :

- **08 Octobre** au tarif en vigueur
- **05 Novembre** au tarif en vigueur
- **WE 12/13 Novembre** au tarif en vigueur

- **19 Novembre au prix de 200 euros (Hors Commune)**

QUESTIONS DIVERSES (Départ de BLADE Anne)

PRESENTATION du Rapport fiscal 2015 : Rapport consultable sur le site de La Commune.

CAMPING : BILAN SAISON : L'exploitation du camping cette année a réalisé une augmentation de chiffre d'affaire de 29%. La location des Mobil homes est une grande réussite. Le site Internet a été une très belle vitrine notamment pour les vacanciers Belges, Allemands, Hollandais.

DEPOSE PARC CABINE : Suite à un courrier reçu en lettre recommandée, Orange nous informe de la dépose de la cabine téléphonique de La Commune.

La séance est levée à 21 heures 00.